

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DE LA BASE VTT FFC CAROUX EN HAUT- LANGUEDOC N° 217

Il est engagé la présente convention

Entre :

La Communauté de communes du Minervois au Caroux (CdCMC),
 représentée par Patrick CABROL, Président,
 dont le siège social est situé Place du Foirail – 34220 SAINT PONS DE THOMIERES
 dénommée *Communauté de Communes* ci-après
 d'une part,

Et

L'association Vélo Caroux, dont le siège social est à Boissezon, 34390 VIEUSSAN,
 représentée par son Président Luc Guiraud,
 N° affiliation FFC :
 Agrément Jeunesse et Sport :
 Dénommée « Association » ci-après
 D'autre part,

Préambule :

La base FFC-VTT *Caroux en Haut-Languedoc* est gérée par la Communauté de Communes. Cette base est inscrite au PDESI de l'Hérault.

26 itinéraires labellisés par la Fédération Française de Cyclisme (FFC) :

- 9 circuits VTT « classiques »

Nom du parcours	N°	Localisation	Difficulté	Km	dénivellé + (m)
Le verdier	1	Mons	Vert	6	140
Tour du monde	2	Olargues	Vert	4	130
Au coeur des shistes	3	Roquebrun	Vert	6	115
Le Vignoble de berlou	4	Berlou	Bleu	7,5	131
Au pied du Caroux	5	Mons	Bleu	12	260
Olargues le cros	6	Olargues	Bleu	8,5	180
Laurenque	7	Roquebrun	Rouge	10	420
Notre dame de Tredos	8	Prémian	Rouge	15	450
Les contreforts de Vesoles	9	Prémian	Noir	23	830
De Roquebrun à Vieussan	10	Roquebrun	Noir	36	1260
Les Albieres	11	Berlou	Noir	17	533

- 9 spéciales enduro

Nom du parcours	N°	Localisation	Difficulté	Km	dénivellé + (m)	dénivelé - (m)
SP La Section	21	Olargues	Enduro Spéciale	1,3		140
SP La Plaine	21 bis	Olargues	Enduro Spéciale	1,9		160
SP Pancoulet	22	Olargues	Enduro Spéciale	1,04		209
SP Chasseurs	23	Olargues	Enduro Spéciale	2,6		224
SP La Mienne	24	Olargues	Enduro Spéciale	3,9		488
SP Fenouillede	25	Mons	Enduro Spéciale	5,9		600
SP Les écoliers	26	Mons	Enduro Spéciale	3,7		483
SP Bardou	27	Mons	Enduro Spéciale	4,9		484
SP Le Pin	28	Vieussan	Enduro Spéciale	5,8		540

- 8 Liaisons Enduro

Nom du parcours	N°	Localisation	Difficulté	Km	dénivellé + (m)
Liaison La Section	1	Olargues	Enduro Liaison	5	170
Liaison Pancoulet	2	Olargues	Enduro Liaison	2	88
Liaison Olargues	3	Olargues	Enduro Liaison	7,7	565
Liaison Mons Bacoulette	4	Mons	Enduro Liaison	8	500
Liaison Bardou	5	Mons	Enduro Liaison	6,7	490
Liaison Vieussan Naudech	6	Vieussan	Enduro Liaison	9,9	660
Liaison Le Pin	7	Vieussan	Enduro Liaison	8,8	537
Liaison Bacoulette Lauzet	8	Olargues	Enduro Liaison	0,5	0

L'office de tourisme Du Minervois au Caroux en Haut-Languedoc a la charge de la promotion de la base VTT.

Article 1-Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de l'animation et de la veille des itinéraires VTT de la base n°217.

Article 2-Engagement des parties :

❖ Association Vélo Caroux :

Au titre de son objet, l'association Vélo Caroux est compétent pour assurer la veille et animer les itinéraires VTT.

L'association s'engage à :

- Veiller à l'intégrité du balisage et de la signalétique et du cheminement des itinéraires cités plus-haut
- Faire connaître la pratique notamment au jeune public par l'encadrement de séances d'entraînement,
- Contribuer à animer la base VTT Caroux en Haut-Languedoc par l'organisation d'animations ou d'évènements (certains projets pourront faire l'objet de conventionnements de partenariat particuliers avec la Communauté de communes).

Dans le cadre plus particulier de l'entretien des sentiers, l'association s'engage à :

- Assumer annuellement le contrôle du balisage et de la signalétique en place, le remplacement des balises (mises à disposition par la CDCMC) et un débroussaillage léger le cas échéant
- Transmettre à la Communauté de communes toute modification ou problématique liées à la gestion de la base VTT
- Actualiser auprès de l'Office de tourisme et de la FFC les traces GPX des dits sentiers , qui permet une bonne communication auprès des pratiquants

L'entretien des sentiers fera l'objet d'un **rapport annuel des travaux à réaliser** remis au service Tourisme et APN de la Communauté de communes

❖ Communauté de Communes Du Minervoïs au Caroux :

- Attribuer une participation financière forfaitaire pour la réalisation de l'ensemble de ces activités
- Engager le suivi des conventions de passages
- Financer et mettre à disposition des outils de communication, notamment via son l'Office de tourisme communautaire pour la promotion de la base VTT

Les projets d'évolution de l'offre de circuits feront l'objet d'un accord entre les parties. L'Office de tourisme communautaire sera également consulté.

Article 3 : Modalités de financement

La présente convention fait l'objet d'une subvention de 1000€.

La participation sera versée sur présentation d'un rapport des actions réalisées par l'association (veille du balisage, école VTT, animation).

Article 4 : durée de la convention

Cette convention est engagée pour une durée de 1 an à compter de la date de signature de la présente convention.

Article 5 : Modifications, résiliation et litiges

Toute modification reste possible par avenant à l'initiative de l'une ou l'autre des parties pour la bonne réalisation de leur accord.

La réalisation de la présente convention est possible par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec AR avec un préavis de 1 mois .

Pour tout litige qui pourrait naître entre les parties quant à l'interprétation qu'à l'exécution de la présente convention, les parties s'obligent préalablement à toute saisine d'un tribunal de trouver un accord amiable.

Dans le cas où aucune conciliation ne pourrait intervenir, les parties porteront leur différend devant le tribunal compétent

Fait à Saint-Pons-de-Thomières

Le,

Pour l'Association Vélo Caroux

**Pour la Communauté de Communes Du
Minervoïs au Caroux**

**Le Président
Luc GUIRAUD**

Le Président